

C.E.T. de Morialmé (MOR)

Fiche descriptive

Généralités	<p>Localisation : Lieu-dit « Le Fayat » Rue Fort Jaco 5621 Morialmé. X : 163188 m ; Y : 105853 m (centre).</p> <p>Superficie : 2 Ha. Exploitant : BEP Environnement. Classe : C.E.T. de classe 2. Type : Comblement d'une ancienne argilière.</p>
Exploitation	<p>Autorisations en vigueur : PE du 21/11/1996 modifié par l'Article 65 du 03/12/2015. PE du 22/10/2014 (pompage des eaux souterraines sous membrane, rejet des eaux, regroupement des percolats des C.E.T. de Malvoisin et Chapois) modifié par l'Article 65 du 12/08/2015.</p> <p>État actuel : C.E.T. réhabilité depuis 2008, postgestion en cours.</p> <p>Cellules et phases d'exploitation : Cellule 1 réhabilitée d'une capacité de 150000 m³ ; Cellule 2 réhabilitée d'une capacité de 120000 m³.</p>
Percolats et Rejet STEP	<p>Récupération des percolats : Oui (15 puits mixtes biogaz/percolats). STEP sur site : Non. Rejet en eaux de surface : Oui (R2 - eaux d'exhaure). Rejet à l'égout : Envoi des percolats vers STEP urbaine de Saint-Aubin par une conduite spécifique.</p>
Eaux Souterraines	<p>Nappe présente : Nappe du bedrock fammien. Cote fond de la décharge : ~ 254m. Rabattement de nappe : Oui (rejet R2 en ESu). Réseau de piézomètres : Pz1, Pz2bis, Pz3, Pz4, Pz5, Pz6.</p>
Biogaz	<p>Valorisation du biogaz : Non. Nombre de puits de gaz : 15. Moteur (puissance) : 0. Torchère : 0.</p>
Surveillance environnementale	<p>AIR</p> <p>Emissions des installations : Contrôle non réalisé en raison de contraintes techniques (quantité et qualité insuffisantes pour valorisation/destruction).</p> <p>Emissions diffuses de biogaz : Non. Qualité de l'air ambiant : Non. Suivi des odeurs : Non</p>
	<p>EAU</p> <p>Percolat : Oui (prélèvements dans le bassin de collecte avant envoi en STEP urbaine – mélange avec percolats de Malvoisin). Rejet STEP : Non. Eaux de surface : Non (dispense via Article 65 du 12/08/2015). Eaux souterraines : Oui (Pz1, Pz2bis, Pz3, Pz4, Pz5, Pz5).</p>
Campagnes ISSeP	<p>1^{ère} campagne (2006) : Rapport 274/2007 (Eaux). 2^{ème} campagne (2009) : Rapport 2773/2009 (Eaux). 3^{ème} campagne (2014) : Rapport 3608/2014 (Eaux). Rapport relatif aux émissions surfaciques (2017) : Rapport 29/27/2017 (Emissions surfaciques). 4^{ème} campagne (2018) : Rapport 2768/2018 (Eaux). 5^{ème} campagne (2020) : Rapport 2115/2020 (Eaux). Suivi de la gestion du biogaz (2022) : Rapport 2920/2022</p>